

que la première ou les premières lettres seules sont données et la dernière ou les dernières sont tracées à un niveau plus élevé que les premières, à droite. Cette façon d'écrire devint plus tard d'un usage général. On l'emploie encore aujourd'hui. (Pl. 52 b. 90. 95. 98. 100 b. 105 b.)

4. Abréviations par signes spéciaux.

a) L'a suscrit. L'a était déjà souvent suscrit, dans les manuscrits de droit, dans les syllabes où l'a se trouvait (voyez *qua* dans le tableau p. XXXIII, N° 4). Dans la cursive romaine et dans les écritures nationales a avait la forme ouverte, et c'est dans cette forme que l'a a été suscrit pendant tout le moyen âge. On l'employait surtout pour *ra* et *ar* (mais parfois aussi pour d'autres syllabes où a se trouvait). Les scribes, qui ne connaissaient plus son origine, souvent lui donnèrent la forme d'un trait ondulé et l'employèrent souvent pour *er* et aussi pour l'r simple; il se retrouve avec ce sens surtout dans les manuscrits italiens. A partir du XIII^e siècle l'a ouvert est souvent fermé par une barre. Il a dans certains manuscrits la forme de deux traits séparés ou de deux points; il se retrouve sous cette forme dans le «Catholicon» de Gutenberg. (Pl. 74. 89. 90. 92. 97a. 98. 99. 101.)

b) Le signe *o* = *con* est issu des notes tironiennes. Il est rare dans la première période (on abrège d'ordinaire *con* par suspension, c'est-à-dire par *c̄* : voir pl. 46), ce n'est qu'au XII^e siècle qu'il devient plus fréquent. On l'emploie aussi pour *com*, *cum* et *cun* (et pour la première syllabe du mot *cognosco*). Il est placé sur la ligne de base, au rang des lettres brèves; il se distingue du signe pour *us* en ce que ce signe est placé au-dessus des mots (du reste, la plupart du temps le signe pour *con* a une forme plus grande que le signe pour *us*). Plus tard son trait final est souvent prolongé au-dessous de la ligne de base. — *contra* est souvent rendu par le signe pour *con* avec un a ouvert suscrit. — Dans les manuscrits philosophiques et théologiques le signe pour *con* est souvent employé avec un o suscrit pour *contrario*. — En Italie, le même signe avec une barre par-dessus est aussi usité pour *condam* (*quondam*).

c) Le signe pour *et* est issu, lui aussi, des notes tironiennes. Au début ce signe se trouve rarement (d'ordinaire pour *et* on a la ligature &), ce n'est qu'à partir du XII^e siècle qu'on le rencontre plus souvent et il supplante cette ligature dans l'écriture gothique. Il a maintes formes. Au XIII^e siècle, dans les manuscrits de beaucoup de pays, il a un petit trait au milieu. (D'après Cesare Paoli ce trait de milieu se présente dans les manuscrits allemands, français et anglais : voir *Die Abkürzungen in der lateinischen Schrift des Mittelalters*, traduit par K. Lohmeyer, Innsbruck 1892, p. 22. En fait, d'ordinaire, il ne se trouve pas dans les manuscrits italiens dont nos planches donnent des reproductions : voir pl. 101, 3; 103, 3; 106, 10; 109 a II, 27, note marginale; voir pourtant des exceptions dans les gloses du Virgile de Petrarca, pl. 101, lignes 32 et 64.) Ce signe n'est pas seulement employé pour la particule *et*, mais aussi pour la finale *et*, par ex. dans *licet*. Lorsqu'il y a un trait par-dessus, il signifie *etiam*. (Pl. 74. 78 b. 79 a. 80. 81. 84. 89. 90.)

d) Le signe pour *rum* n'est pas autre chose que l'r rond tranché par un trait vertical ou oblique. (Pl. 79 a.)

e) et f) Les signes pour *ur* et *us*. Le petit crochet, pareil à une virgule, qu'on trouve dans les manuscrits de droit pour les finales de différentes sortes et dans les manuscrits de Bobbio pour *ur*, remplace dans les manuscrits de la première période carolingienne aussi bien *ur* que *us*. Pourtant en plusieurs Codices, écrits vers 800, on donne une forme un peu différente à ce signe quand il doit avoir le sens de *ur* : on ajoute au-dessous du crochet un petit trait horizontal ou oblique, tandis qu'on emploie le petit crochet pour *us* sans aucun changement. Cette distinction dans le cours du IX^e siècle devint générale. Le signe pour *ur* primitivement ressemble à l'r rond; nous ne savons pas pourtant si cette forme résulte réellement d'une assimilation à l'r rond (dont on ne se servait autrefois que dans la ligature *or*) ou bien si c'est par hasard que le crochet a pris cette forme de l'r rond. Avec le temps ces deux signes subirent des modifications assez importantes. — Le signe pour *us* sert aussi à exprimer *os* (et quelquefois *ost*, dans

le mot *post*). En beaucoup de manuscrits du nord de la France et des contrées voisines du IX^e au XI^e siècle, ce même signe est aussi employé à la fin des mots pour *s* seul (voir les notes de Delisle, de Vries et Traube dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 67, 1906, p. 591 et 68, 1907, p. 426). Ce signe se retrouve souvent aussi pour *s* seul dans un nécrologe du XII^e siècle, écrit en grande partie à Villars-les-Moines près Fribourg, en Suisse : voir Gustave Schnürer, *Das Necrologium des Cluniacenser-Priorates Münchenwiler (Villars-les-Moines)*, Fribourg 1909, p. 2. — D'autre part, dans un sacramentaire de Liège du X^e siècle on a souvent pour *us* un *s* rond au-dessus de la ligne (Chroust, l. c., livr. XI, pl. 10). — Le signe pour *ur* remplace quelquefois *r* seul, en particulier dans les manuscrits italiens (pl. 90. 92). (Voir pl. 46. 47. 51 a. 52 a. 52 b. 60. 63 c. 79 b, l. 100 a, 8; comp. les reproductions de la bible de Rado à Vienne et de celle d'Alcvin à Bamberg, dans Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. XI, pl. 6 et livr. XVIII, pl. 4, explications.)

g) Le signe pour *er* et *re* — un trait ondulé allant de haut en bas — est issu de la forme ondulée du signe commun d'abréviation; cette forme était surtout employée, quand le signe d'abréviation se trouvait avec des lettres à hastes supérieures. En effet, en beaucoup de manuscrits du XII^e siècle et encore plus tard ce trait ondulé sert aussi bien de signe commun d'abréviation que de signe spécial pour *er* et *re*. De même les lettres *ir* et *ri*, qui autrefois étaient rendues par *i* suscrit, sont remplacées plus tard souvent par un trait ondulé. A noter la forme, que ce signe prend dans la syllabe *ser* (pl. 107, 19, 21). (Pl. 74. 78 b. 81 b. 82. 85. 89. 100 b, 11.)

De temps en temps on rencontre aussi dans les manuscrits en minuscule les signes insulaires (ou de Bobbio) pour *autem*, *etius*, *est*, mais seulement chez les copistes qui d'une façon ou de l'autre se trouvent en relation avec les écoles calligraphiques des Irlandais ou Anglais sur le continent. (Pl. 53 b, 6; 60, explications; 79 a). — La forme abrégée de *vel* — l coupé d'un trait horizontal — se rencontre souvent (pl. 52 b, 3. 15; 63 b; 79 a, 25; 90, 23; 99, 7); d'ordinaire pourtant pour *vel* on a la contraction *ūl* (pl. 90, 26).

5. Abréviations propres à certains mots.

a) Abréviations des pronoms relatifs et d'autres mots commençant par *q* (comp. la table des *Notae iuris* pag. XXXIII, col. 6). Pour *quae* ou *que* (= *quae*) on a *q̄*, comme dans les anciens manuscrits de droit. — *quod* est également souvent abrégé comme dans les manuscrits de droit. Souvent pourtant on trouve l'abréviation par contraction : *q̄d*, et quelquefois on a *qd* avec la lettre *o* suscrite (pl. 47 II, 5; 82, 4; 85, 6; 90, 33). — *qui* la plupart du temps est rendu par *q* avec un *i* suscrit. Souvent pourtant on a une forme d'abréviation nouvelle : la queue de *q* est tranchée par une barre. (Pl. 52 a, explications; 72, 15; 78, 6; 79, 32; 90, 2; 115 b, 24). Les manuscrits italiens, semble-t-il, affectionnent cette dernière forme d'abréviation; elle se rencontre déjà dans l'écriture mérovingienne de notre document de Saint-Gall de l'année 757 (pl. 38, 12). Dans les *Notae iuris* cette même forme signifie *quam* (voir la table pag. XXXIII, col. 6). — Pour *quam* on a beaucoup de formes : la plupart du temps a est suscrit, et la queue est coupée d'un trait oblique, ou bien ce trait oblique ressemble tout à fait à celui de l'abréviation pour *quod*; souvent aussi on a *qm* avec a suscrit. L'ancienne forme des *Notae iuris*, dans laquelle la queue est coupée d'un trait ondulé, est rare. (Pl. 79 a, 6; 85, 21; 93, 4; 97 b, 13; 100 a, 8; 100 b, 3; 109 a, 7). La forme des *Notae iuris* pour *quia*, à la première période, est rare (voir des exemples pl. 51 a et 61); ce n'est qu'au XII^e siècle qu'on la rencontre plus souvent (pl. 90, 15; 97 b, 19). — Pour *quantum* on trouve souvent la forme d'abréviation que les *Notae iuris* ont pour *quod*, avec *m* suscrit.

b) Les abréviations des prépositions, commençant par la lettre *p*, ont en général la même forme que dans les *Notae iuris*. Pour *pre* (= *prae*) on a *p* surmonté d'une barre horizontale ou d'un trait ondulé, comme autrefois; mais plus tard on a souvent un trait ondulé allant de haut en bas, c'est donc le même signe que pour *re*. *p* à queue tranchée ne signifie pas seulement *per*, mais aussi *par* et *por*. (Pl. 90, 16; 99, 5. 7. 8.)